

Département langue française (DLF)

## Séminaire Bilingue – 1<sup>er</sup> - 3 avril 2009

### Notice "Modalités d'inscription"

#### I. INSCRIPTION ET RÉGLEMENT

Vous avez la possibilité de vous inscrire en fonction des 3 statuts suivants :

##### a) Participants étrangers et français prenant en charge leur inscription

**Pour vous inscrire :**

- demandez un devis qui vous sera envoyé en deux exemplaires par le Département langue française (DLF) du CIEP en remplissant le [formulaire d'inscription](#) téléchargeable.
- transmettez ce formulaire par courriel à Aïcha BOUDEMIA (assistante de gestion, [boudemia@ciep.fr](mailto:boudemia@ciep.fr)) ;
- retournez au CIEP un exemplaire du devis, signé et revêtu de la mention « *lu et approuvé* », pour que votre inscription soit confirmée.

Vous réglerez à votre arrivée au CIEP (Service de l'accueil, des colloques et des séminaires) les frais d'inscription au séminaire, d'hébergement et de restauration correspondant à l'option\* choisie.

##### b) Participants étrangers et français pris en charge totalement ou partiellement par un organisme

**Pour vous inscrire :**

- demandez un devis qui sera envoyé en deux exemplaires à votre organisme de prise en charge (sauf avis contraire de votre part), par le Département langue française (DLF) du CIEP en remplissant le [formulaire d'inscription](#) téléchargeable.
- transmettez ce formulaire par courriel à Aïcha BOUDEMIA (assistante de gestion, [boudemia@ciep.fr](mailto:boudemia@ciep.fr)) ;
- votre organisme de prise en charge retournera au CIEP\*\* un exemplaire du devis, signé et revêtu de la mention « *lu et approuvé* », pour que votre inscription soit confirmée.

Votre organisme de prise en charge règlera le CIEP à réception de la facture (établissement de la facture après service fait).

Pour les participants partiellement pris en charge, le règlement des frais d'inscription au séminaire, d'hébergement et de restauration correspondant à l'option\* choisie restant dus s'effectuera à l'arrivée au CIEP (Service de l'accueil, des colloques et des séminaires).

\* Consultez le paragraphe II, page 2 de la notice pour le choix de l'option.

\*\*L'adresse postale du CIEP se trouve en bas de page de la notice.

### c) Participants étrangers et français pris en charge par le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE)

Pour vous inscrire :

- remplissez le [formulaire d'inscription](#) téléchargeable ;
- transmettez-le par courriel à Aïcha BOUDEMIA (assistante de gestion, [boudemia@ciep.fr](mailto:boudemia@ciep.fr)) ;
- votre inscription sera validée par le MAEE.

Le MAEE règlera le CIEP à réception de la facture (établissement de la facture après service fait).

## II. TARIFS

Vous avez la possibilité de choisir entre 4 options dont vous trouverez ci-après le détail :

OPTIONS	TARIFS FORFAITAIRE (€)
<b>Option 1</b> - Inscription au séminaire <b>sans restauration ni hébergement</b>	<b>257,40</b>
<b>Option 2</b> - comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'inscription au séminaire ;</li> <li>- la restauration le midi au CIEP pendant 3 jours (1<sup>er</sup> au 3 avril).</li> </ul>	<b>293,70</b>
<b>Option 3</b> - comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'inscription au séminaire ;</li> <li>- l'hébergement en chambre simple au CIEP avec petit-déjeuner du 31 mars au 3 avril (arrivée le 31 mars au soir, départ le 3 avril après le séminaire) ;</li> <li>- la restauration le midi au CIEP pendant 3 jours (1<sup>er</sup> au 3 avril).</li> </ul>	<b>389,40</b>
<b>Option 4*</b> - comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'inscription au séminaire ;</li> <li>- l'hébergement en chambre simple au CIEP avec petit-déjeuner du 31 mars au 4 avril (arrivée le 31 mars au soir, départ le 4 avril au matin) ;</li> <li>- la restauration le midi au CIEP pendant 3 jours (1<sup>er</sup> au 3 avril).</li> </ul>	<b>429,50</b>

**\*Les participants pris en charge par le MAEE sont automatiquement inscrits en option 4.**

NB : En matière d'hébergement et de restauration, en cas de départ anticipé ou d'arrivée retardée, il ne sera pas effectué de remboursement (les chambres ayant été réservées et les repas commandés).